



ATIONS UNIES  
ONSEIL  
SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3397  
2 mai 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI  
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du  
Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à  
la date du 30 avril 1955 aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne  
les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est  
leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine  
qui s'est terminée le 23 avril 1955 (S/3396).

-----

